



Synthèse de la séance du 25 septembre 2008

Nous vous rappelons que l'intégralité du procès-verbal de cette séance est disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Flash
délibérations

✓ **Délibération n° 01/09/08 Convention entre le département des Bouches-du-Rhône et la commune relative à l'organisation des transports scolaires.** Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer une convention entre le département des Bouches-du-Rhône et la commune relative à l'organisation des transports scolaires. Cette convention, d'une durée de six ans, dont la fin aura lieu le 30 juin 2014, détermine les rôles du département et de la commune en matière de transports scolaires des élèves relevant de la compétence du Conseil général et domiciliés sur son territoire. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 02/09/08 Convention de partenariat culturel avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône.** Comme chaque année, il est demandé aux membres du Conseil d'autoriser monsieur le maire à signer une convention de partenariat culturel avec le Conseil général, ainsi qu'avec deux opérateurs, le Centre Hugues Long et le Comité Saint-Eloi. Pour mémoire, cette convention permet de présenter des spectacles dans le cadre du dispositif « Saison 13 ». *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 03/09/08 Activités de la natation scolaire – convention de location de la piscine de Gémenos.** Il est proposé de signer avec la commune de Gémenos une convention dite de location, permettant à quatre classes de l'école « Paul et Suzanne Chouquet » d'accéder, dans le cadre de l'éducation physique et sportive à l'école, au bassin sportif de la piscine de Gémenos pour l'année 2008-2009. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 04/09/08 Service de l'animation socioculturelle – Remboursement des frais de déplacement de la directrice du centre de loisirs et de la responsable de l'insertion socioprofessionnelle.** Cette délibération concerne l'adoption d'écritures modificatives, qui permettront quelques ajustements de fin d'année, ainsi que l'émission de titres en remplacement de chèques impayés réglant le restaurant scolaire. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 05/09/08 à 06/09/08 Délibérations concernant la gestion du personnel communal.** Ces délibérations relèvent de la gestion du personnel communal et notamment de la modification de la durée hebdomadaire de travail de deux agents territoriaux, suite à une augmentation de la charge de travail. *Délibérations adoptées à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 07/09/08 Personnel communal et associations locales – convention de mise à disposition – Avenant.** Suite à la demande du président du Centre Hugues Long et de la présidente de l'Office du Tourisme et pour faire face à l'augmentation de la charge de travail de ces associations, il a été décidé par délibération n°06/09/08 d'augmenter le nombre d'heures d'un adjoint d'animation de 2° classe, mis à disposition, et de porter cet horaire à 35 heures hebdomadaires. Le conseil municipal est amené dans cette délibération à modifier la convention signée le 1^{er} juin 2007. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 08/09/08 Personnel communal – création de postes.** Dans le cadre de la gestion du personnel communal, compte tenu du développement de la commune des besoins de la population et de la volonté de la commune de garantir un service public de qualité, il s'avère nécessaire de se prononcer sur la création de certains postes. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 09/09/08 Communauté d'agglomération – approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 11 décembre 2007.** Lors de la séance du 19 décembre 2007, le Conseil communautaire du Pays d'Aubagne et des l'Etoile a approuvé les termes du rapport présenté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charge, réunie le 11 décembre 2007. Conformément aux textes en vigueur, le Conseil municipal doit se prononcer sur ce rapport. *Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Bernard Destrost et Alain Ramel).*

✓ **Délibération n° 10/09/08 Sécurisation de l'approvisionnement en eau du hameau des Roux.** Après avoir obtenu l'accord de monsieur le maire du Castellet pour la pose d'une conduite publique reliant le château d'eau du Camp au hameau des Roux, il convient de prendre une délibération préalable autorisant la commune du Castellet à vendre de l'eau à l'association « Les Amis des Roux ». *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 11/09/08 Convention d'étude entre la commune de Cuges les Pins et l'Université de Provence – Bilan de la qualité et de la quantité des ressources en eau potable disponibles sur la commune.** Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer une convention d'étude entre la commune de Cuges-les-Pins et l'Université de Provence concernant le « Bilan de la qualité et de la quantité des ressources en eau potable disponibles sur la commune ». Cette convention d'étude, d'une durée de sept mois, permettra de rechercher de nouvelles ressources garantissant l'alimentation en eau du village. *Délibération adoptée à l'unanimité.*

✓ **Délibérations n° 12/09/08 à 13/09/08 Délibérations financières – Décisions modificatives.** Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'apporter deux modifications l'une sur le budget supplémentaire 2008 du service funéraire, approuvé lors de la séance du 27 juin dernier, l'autre sur le budget principal 2008. *Délibérations adoptées par 22 voix pour et 5 abstentions (Catherine Lognos, Marie-Odile Roux, France Leroy, Bernard Destrost et Alain Ramel).*

Questions diverses

Madame Leroy déclare : « *Je dois vous faire part des remarques qui m'ont été faites récemment sur le mauvais état du parc de jeux destiné à accueillir les enfants au jardin de la ville. Les usagers déplorent non seulement le mauvais état des infrastructures existantes mais également le manque de propreté de l'endroit lié notamment aux déjections animales et débris de verre. La valorisation du site par des infrastructures nouvelles et sécurisées correspond à une demande réelle. Notre village s'accroît et avec lui les besoins liés à l'enfance. A part le jardin de la ville, rien n'est prévu dans notre commune, pour les enfants qui n'ont pas la chance de disposer d'un jardin pour jouer. Ce site reste un endroit agréable pour tous et mériterait qu'un vrai projet d'aire de jeux y soit réalisé. Pensez-vous pouvoir répondre favorablement à cette demande?* »

Monsieur Rodriguez précise que le grillage a été réparé plusieurs fois et que la somme de 3 000 euros par an est inscrite au budget pour entretenir ces jeux. Il informe qu'un jeu a été changé ces derniers jours.

Monsieur Rodriguez fait savoir qu'il a travaillé avec Madame Parent afin de trouver l'endroit le plus adéquat pour installer sur un sol souple adapté deux balançoires, deux jeux ressort et un petit toboggan. Le coût total des ces installations ludiques s'élèverait à 10 000 euros. Les administrés demandant qu'ils soient au cœur du village pourquoi pas les installer entre la caisse d'épargne et la mairie.

Monsieur le maire déclare que les voisins devront être concertés et que l'utilisation de ces jeux demeurera diurne.

Monsieur Rodriguez précise qu'il s'agira de jeux pour jeunes enfants.

Madame Martin propose un emplacement au bout du parking de la Place Léonard Blanc.

Monsieur le maire ajoute qu'aujourd'hui ce sont les seuls espaces disponibles moyennant quoi il ne faut pas se précipiter mais plutôt envisager cette cons-

truction du jardin d'enfants en centre ville dans le futur P.L.U.

Madame Lognos déclare que le nettoyage du Jardin de la ville est un sujet de préoccupation.

Monsieur Borel répond qu'il est autant difficile de lutter contre l'incivisme des gens que de responsabiliser tout un chacun.

Madame Parent précise que le Jardin de la ville est nettoyé deux fois par semaine, voire plus lorsque les agents se rendent compte qu'il est sale.

Monsieur le maire propose de mener une réflexion sur la réservation d'un emplacement dans l'« Espace Fortuné Jayne » pour installer ces jeux car par temps de vent le Jardin de la ville est inaccessible.

Madame Leroy demande si les services techniques peuvent intervenir près de la Chapelle Saint Antoine car un arbre penche et menace de tomber.

Monsieur Rodriguez en prend note et transmettra l'information au service concerné.

Madame Roux souhaite faire remarquer que les rues du village ne sont pas très propres et demandent combien de personnes sont affectées à leur nettoyage.

Monsieur Rodriguez répond qu'il y en a trois et rappelle combien il est difficile de lutter contre l'incivisme.

Monsieur Borel précise que le parking de l'ancienne gendarmerie fait l'objet des mêmes actes d'incivisme : en effet, il est nettoyé tous les matins à 8 heures et se trouve jonché de crottes de chien dès 9 heures.

Mme Lognos ajoute qu'on ne doit pas être condamné à vivre dans la saleté.

Pourquoi ne pas apposer des amendes aux contrevenants ?, suggère Mme Roux.

Encore faut-il les attraper sur le fait, répond Monsieur Rodriguez.

Madame Lognos demande ce qui reste à faire concernant les travaux des containers enterrés.

Monsieur le maire répond que la pose du container enterré se fera demain et qu'ensuite son pourtour sera aménagé afin d'empêcher qu'un véhicule roule dessus. Il précise que toutes les conditions de sécurité sont prises au moment où le container est enlevé ; car le trou est fermé lorsque le camion récupère le container. Il y aura trois enlèvements hebdomadaires. Grâce à sa contenance équivalant à celle de sept containers, seront supprimés les trois containers situés à la poste à côté de la porte de Madame David et les trois containers à côté de l'agence Aid de même que les containers à côté de Madame Particelli si le container enterré n'est pas plein. Sont programmées également trois désinfections annuelles avec pompage des liquides car le container est totalement étanche.

Madame Lognos demande pourquoi il a été positionné là.

Monsieur le maire répond que ce type de containers doit être installé dans le centre ville et qu'il faut un espace de 5m³ » sans réseau pour le recevoir. Un autre container sera commandé pour 2009 ; son emplacement est encore à l'étude mais ce pourrait être dans la montée du boulevard Gambetta, côté château.

Monsieur le maire informe que les travaux de la déchetterie vont commencer prochainement : sont prévus, entre autres, le goudronnage et l'aménagement des voies... La déchetterie sera fermée durant 15 jours pendant les travaux.

